

# AVIS DE REPRISE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Société IEL Exploitation 32

### **Demande de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc, de trois postes techniques et d'un poste de livraison au lieu-dit « Le Gravier » sur la commune d'AUBIGNÉ-RACAN**

Par arrêté du 12 février 2020, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique du 9 mars 2020 au 10 avril 2020 portant sur la demande de permis de construire déposée par la société IEL Exploitation 32, relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc, de trois postes techniques et d'un poste de livraison au lieu-dit « Le Gravier » sur le territoire de la commune d'Aubigné-Racan. En application de l'ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020 modifiée relative à la prorogation des délais échus pendant la période d'urgence sanitaire et à l'adaptation des procédures pendant cette même période, cette enquête publique a été suspendue du 12 mars 2020 au 30 mai 2020 inclus. Par conséquent, par arrêté du 18 mai 2020, le préfet de la Sarthe a prononcé la reprise de l'enquête publique initiale.

Le projet d'implantation de cette centrale photovoltaïque au sol se situe dans l'ancien centre d'enfouissement technique des déchets (1978 à 2001) du Syndicat Mixte du Val de Loir, réhabilité depuis 2002. Les parcelles concernées sont situées en zone Ne du PLU d'Aubigné-Racan (parcelles OH 149, 147, 145, 117, 142, 109, 108, 106, 97, 84, 116, 104, 105, 84, 83). L'emprise totale du projet est de 10,6 ha, dont 9,7 ha de surface clôturée et 7,3 ha de surface utile. Le site accueillera 14 350 modules photovoltaïques sur 46 rangées. Avec une puissance installée de 5 MWc et un ensoleillement permettant de produire en moyenne 1150 kWh/kWc/an, la centrale photovoltaïque d'Aubigné-Racan produira environ 5,7 millions de kWh/an, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'électricité d'environ 1640 personnes chauffage inclus (base 3.500 kWh/personne/an).

Les panneaux photovoltaïques seront fixés sur des structures fixes orientées plein sud et lestées par des pieux hybrides qui sont adaptés aux anciennes décharges (micro-pieux enfoncés à 20 cm de profondeur et cerclage en surface). Ces structures seront en acier galvanisé de couleur se rapprochant du Gris RAL 9007. Les panneaux, quant à eux, seront de couleur bleue foncée. L'angle d'orientation des panneaux sera de 25° et la hauteur maximale des structures sera de 2,7 mètres. Les trois postes techniques de couleur type gris clair RAL 7035, équipés chacun de deux onduleurs et d'un transformateur, seront positionnés en dehors de l'ancienne zone de stockage de déchets et le poste de livraison en bardage bois sera placé en bordure Sud-ouest du site.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, **soit 30 jours consécutifs du jeudi 11 juin 2020 à 9h30 au vendredi 10 juillet 2020 à 11h30** en mairie d'Aubigné-Racan. Les pièces du dossier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête.

Ce dossier est également disponible sur les sites internet de la commune d'Aubigné-Racan ([www.aubigne.racan.com](http://www.aubigne.racan.com)) et des services de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune d'Aubigné-Racan – 2020 »).

Un ordinateur sur lequel le dossier au format numérique peut être consulté est mis à la disposition du public en mairie d'Aubigné-Racan aux jours et heures d'ouverture au public.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Le dossier qui comprend notamment un résumé non technique et une étude d'impact a fait l'objet d'une évaluation environnementale

Monsieur Jean-Luc FONTAINE, retraité du secteur assurance, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie d'Aubigné-Racan. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie, place de l'Hôtel de Ville – 72800 Aubigné-Racan, lors des permanences suivantes :

- Jeudi 11 juin 2020 de 9h30 à 11h30
- Jeudi 25 juin 2020 de 9h30 à 11h30
- Vendredi 10 juillet 2020 de 9h30 à 11h30

Le public peut formuler des observations et propositions pendant le délai de l'enquête, soit sur le registre mis à sa disposition en mairie, soit par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie d'Aubigné-Racan – Place de l'Hôtel de Ville – 72800 Aubigné-Racan, soit sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe : ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr) rubrique « publications – consultations et enquêtes publiques – commune d'Aubigné-Racan – 2020 ») en précisant dans le sujet du message électronique l'objet de l'enquête ou directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante : [pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr](mailto:pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr)

Les observations et propositions transmises par voie postale ou écrites remises au commissaire enquêteur lors de ses permanences sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête. Celles reçues par voie électronique sont annexées, dans les meilleurs délais, au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et mises à la disposition du public sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier peut être sollicitée auprès de la société IEL Exploitation 32 – 41Ter, boulevard Carnot – 22000 Saint-Brieuc.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables en mairie d'Aubigné-Racan ainsi que sur le site des services de l'Etat en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Sarthe se prononcera sur la demande de permis de construire déposée par la société IEL Exploitation 32 pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 5 MWc, de trois postes techniques et d'un poste de livraison au lieu-dit « Le Gravier » sur la commune d'Aubigné-Racan. La décision qui pourra être adoptée au terme de l'enquête sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire.